



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 009 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 20 septembre 2006

—
Président

M. Rob Anders

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des anciens combattants

Le mercredi 20 septembre 2006

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC)): Salutations. Nous reprenons le collier, mesdames et messieurs, au Comité permanent des anciens combattants.

Je pense qu'aujourd'hui, nous allons simplement nous contenter de discuter de certaines des choses que nous allons faire pendant quelque temps, afin que chacun connaisse l'itinéraire et nos destinations.

Je vais rapidement faire le survol de ce que nous avons ici en fait de travaux futurs. Pour commencer, il faut évidemment rappeler qu'avant l'ajournement estival, nous étions convenus de nous pencher sur la Déclaration des droits des anciens combattants, sur le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ainsi que d'analyser un peu plus à fond le dossier de l'ombudsman des anciens combattants et le rôle que celui-ci doit jouer. Par ailleurs, il y a également quelques questions concernant nos déplacements futurs. Je sais que vous avez déjà parlé de l'Hôpital St. Anne de Montréal, par exemple, et peut-être d'autres établissements aussi ailleurs au Canada. En outre, je crois également savoir qu'il y a quelque chose qui s'annonce en France.

Enfin, je voudrais rappeler à tout le monde que les gens de la Fédération de Russie, nos homologues qui s'y occupent des affaires des anciens combattants, nous ont demandé de pouvoir venir nous entretenir.

En plus de cela, il y a une liste de témoins qui nous ont signalé leur désir de comparaître devant le comité, et il y a également des témoins possibles. J'ai une copie de cela ici, mais le texte n'a pas encore été traduit, de sorte que cette liste de témoins devra être soumise au comité à une autre séance, la semaine prochaine, sauf bien sûr si les membres veulent en discuter immédiatement.

Je vais maintenant vous donner la parole et s'il y en a parmi vous qui veulent discuter de l'un ou l'autre de ces points ou d'un autre point qu'ils voudraient voir inclure à l'ordre du jour, outre ceux dont j'ai déjà parlé, pour en discuter plus tard.

Il y a toutefois une chose que nous tenons à ce que tout le monde comprenne bien, c'est que nous recevons la délégation russe le 4 octobre. J'imagine que c'est un peu comme cela arrive parfois ici, lorsque les comités du Parlement partent en tournée, nous essayons toujours de rencontrer nos homologues à l'étranger. C'est donc ce qu'ils nous ont demandé. J'essaie de me souvenir au juste quand — c'était avant l'été de toute manière. Voilà donc qui explique cela, je pense.

Monsieur St. Denis.

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.): Cela n'a absolument rien à voir avec l'ordre du jour, mais je voudrais d'avance m'excuser pour le fait que je vais probablement devoir manquer une ou deux réunions la semaine prochaine. Deux

des quatre soldats qui ont été tués il y a quatre jours étaient originaires de ma circonscription. C'est une coïncidence étonnante d'ailleurs: deux soldats, qui étaient originaires de deux villages situés à moins de 10 kilomètres l'un de l'autre dans ma circonscription, et qui tout à fait fortuitement se sont retrouvés l'un à Shilo et l'autre à Petawawa, pour ensuite se retrouver au même endroit en Afghanistan, là où ils sont tombés victimes de cet attentat suicide, tout comme des civils, dont des enfants, et deux autres de nos soldats. Cela vient tout juste de se passer, de sorte qu'il y aura la semaine prochaine une ou deux cérémonies que je ne veux pas manquer. Je ferai en sorte de me faire remplacer au comité. Je vous souhaite de toute manière bonne chance pour vos travaux dans l'intervalle. Ce sera pour moi quelque chose d'entièrement nouveau.

Le président: Fort bien, je pense qu'il est tout à fait louable de votre part de vouloir assister aux funérailles.

Nous dressons un genre de liste, de sorte que...

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Je voudrais faire une remarque.

Auriez-vous la bonté de présenter aux familles de ces soldats les sincères condoléances du comité? Nous leur savons gré de leur sacrifice.

Veillez donc leur transmettre toutes nos condoléances.

M. Brent St. Denis: Je n'y manquerai pas.

Le président: Madame Hinton, puis ce sera au tour de M. Valley.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Dans la même veine...

Le président: Allez-y, monsieur Perron.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Betty, à la suite de l'offre que vous venez de faire à Brent d'offrir nos condoléances aux deux commettants de son comté qui sont décédés, nous pourrions, si vous proposiez une motion en ce sens, l'adopter immédiatement. Ce serait une motion officielle, et notre président pourrait écrire une lettre en conséquence et vous la remettre. Cela viendrait officiellement du comité. Je ne doute pas que vous transmettez nos voeux, mais vous pourriez leur remettre un document.

[Traduction]

M. Brent St. Denis: Si c'est cela que souhaite le comité, qu'il s'agisse d'une motion, d'une lettre ou de condoléances exprimés de vive voix, vous pouvez compter sur moi. Je serais heureux de transmettre le message... et je remercie Gilles de son intervention. Tout dépendra bien sûr de ce que voudra le comité.

Le président: Je pense que cela aurait probablement plus de poids si le comité adoptait officiellement une motion. Il s'agit maintenant de s'entendre sur le texte.

M. Gilles-A. Perron: Avec une lettre de votre part.

Le président: Tout à fait, c'est certain.

M. Brent St. Denis: Il pourrait s'agir d'une motion toute simple demandant au président d'écrire une lettre, et après cela vous pourriez utiliser le texte... vous auriez de toute manière notre accord sur le texte que vous choisiriez.

M. Gilles-A. Perron: Vous proposez la motion et je l'appuie.

Le président: Très bien, nous avons une motion en délibération. Voulez-vous en discuter? Non?

Je mets donc la motion aux voix.

(La motion est adoptée) [Voir les *procès-verbaux*]

Le président: Je vous remercie.

M. Brent St. Denis: Merci, chers collègues. Nous allons nous occuper de cela pour vous.

Le président: La parole est maintenant à M. Valley.

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Je vous remercie.

J'aurais une question à propos d'un voyage passé. Plusieurs d'entre nous ont eu la possibilité d'accompagner le ministre tout de suite après l'ajournement estival. Le préavis ayant été trop court, je n'ai pas pu être du nombre. J'aimerais savoir s'il y en a, parmi nos collègues, qui ont vraiment accompagné le ministre. Il s'agissait d'une tournée de 10 jours en France et en Belgique, je crois. Je ne sais pas si certains de nos collègues ont pu l'accompagner, mais si oui, ils pourraient peut-être nous en parler.

Le président: Tout ce que je peux vous dire, c'est que le ministre a visité certains établissements en Alberta et dans les environs, et je l'ai d'ailleurs accompagné, mais...

M. Roger Valley: Il s'agissait du voyage dont M. Thibault devait être, mais dont il avait dû se désister à la toute dernière minute et que je n'ai pas pu faire avec un préavis de 40 heures aussi court.

• (1540)

Le président: Je ne sais pas si quelqu'un aurait...

Mme Betty Hinton: Je ne puis soumettre de rapport.

M. Roger Valley: Je me demandais s'il y avait quelqu'un ici qui était allé.

Mme Betty Hinton: Non, je ne pense pas. Par contre, je me suis rendue à Dieppe en août au nom du ministre pour assister à une des cérémonies probablement les plus émouvantes auxquelles il m'ait été donnée le privilège d'assister. Il s'agissait de la formation the Essex and Kent Scottish Regiment.

Si vous connaissez un peu la configuration des plages de Dieppe, vous saurez que c'est une plage relativement plate mais qui tombe ensuite assez abruptement dans la mer, l'une des raisons d'ailleurs pour lesquelles nous avions perdu autant d'hommes pendant la bataille de Dieppe. La cérémonie a commencé par la musique de la formation the Essex and Kent Scottish Regiment, avec les cornemuses en tenue d'apparat, qui ont paradé en venant de la mer. On ne pouvait les voir au début depuis l'emplacement du monument, mais ils sont venus de la mer et on pouvait entendre les cornemuses alors qu'ils remontaient la plage jusqu'au monument. Je puis vous dire sans l'ombre d'une hésitation que dans tout l'auditoire, il n'y avait personne qui n'avait pas la larme à l'oeil. C'était extrêmement bien fait, très émouvant, il y avait dans l'auditoire plusieurs anciens combattants qui s'étaient trouvés là, sur la plage, le jour de la bataille, et cette cérémonie était très importante pour eux.

La soeur Agnès, qui était une infirmière — je pense qu'elle a maintenant 92 ans et c'est la femme la plus décorée en France — était également présente. Elle a parlé à plusieurs des anciens

combattants qui étaient réunis là, dont certains d'ailleurs avaient été, à l'époque, temporairement aveuglés et qui, même s'ils l'avaient rencontrée, ne l'avaient jamais vue. Ils ne se souvenaient que de sa voix. C'était...

Si je continue à en parler, je vais me remettre à pleurer, mais la ville de Windsor a tout lieu d'être très fière car elle a fait un travail splendide. La musique de la formation du Essex and Kent Scottish Regiment s'est surpassée, ils ont été fantastiques. Je ne saurais trop vanter le bon déroulement de cette cérémonie. Et si vous avez un jour le privilège ou la chance de rencontrer soeur Agnes, n'hésitez pas. Elle ne parlait pas l'anglais, et mon français est atroce, malheureusement, mais nous étions côte à côte et nous n'avions aucune difficulté à communiquer.

Je voudrais m'excuser auprès de mon ami, M. Perron. J'ai dû prononcer une partie de mon discours en français, mais personne ne m'a jeté de pierres, donc cela a bien été.

Le président: C'est très émouvant.

Mme Betty Hinton: Cela a été une expérience vraiment formidable. Je l'ai déjà dit, mais il vaut la peine de le répéter : chaque fois que vous avez la chance de remonter dans le temps avec ceux qui ont fait l'histoire, n'hésitez pas. Il n'y a rien de plus émouvant que d'être là en compagnie de quelqu'un qui a connu ces événements, et lorsqu'on regarde ces anciens combattants, il est très facile de voir à quoi ils devaient ressembler il y a 60 ans. L'étincelle du combat brille toujours dans leurs yeux, vous savez, l'honneur du pays, on le voit bien. On le lit sur leur visage. C'est donc quelque chose d'extrêmement émouvant et un très grand moment.

Le président: J'espère que cela répond à votre question.

Nous n'avons pas vraiment grand chose à l'ordre du jour, sauf...

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le président, est-ce le bon moment pour poser une question à propos de la délégation russe ou préférez-vous que j'attende.

Le président: Je vous en prie

M. David Sweet: Combien de temps cela nous mobilisera-t-il: le temps de la réunion que nous aurions normalement ce jour-là, ou plus longtemps?

Le président: Pour l'instant, nous avons simplement prévu de les rencontrer de 15 h 30 à 17 h 30. Par contre, je voudrais vous demander de ne pas oublier que lorsque nous voyageons à l'étranger, nous souffrons souvent du décalage horaire. J'ai constaté qu'il nous arrivait souvent de devoir passer d'une réunion à l'autre alors que nous sommes un peu dans les vapes.

J'imagine que les membres de notre délégation russe seront un peu dans le même état. SI nous pouvions leur manifester quelques signes de courtoisie... certains d'entre nous pourraient vouloir leur faire faire un tour de ville ou des environs, s'ils ont le temps, si leur programme n'est pas déjà complètement rempli avec des visites officielles à la résidence de l'ambassadeur et ce genre de choses, comme c'est généralement le cas. Je pense qu'ils apprécieraient beaucoup cela.

Je dois également vous dire que je suis tout à fait ravi que nos homologues de la fédération de Russie viennent en visite au Canada. Certes, les endroits à visiter ne manquent pas pour eux. Mais comme il se fait que ma famille est originaire d'un lieu qui, jadis, se trouvait dans l'empire soviétique, je pense qu'il est important pour nous de tendre ainsi la main afin que la Russie puisse se considérer comme une partie d'un ensemble plus vaste et que nous puissions cicatriser certaines des plaies de la guerre froide, afin qu'ils puissent se voir comme étant des alliés de l'OTAN et du Canada en particulier.

Je suis donc heureux qu'ils viennent au Canada, et j'espère que nous attirerons leur attention plus souvent qu'autrement.

Monsieur Sweet, j'espère que cela répond à une partie de vos interrogations.

Monsieur St-Denis.

• (1545)

M. Brent St. Denis: Dans la même veine que David, je pense que ce dernier a tout à fait raison. Ils viennent de loin... excusez-moi, s'agit-il d'anciens combattants ou de membres d'un comité — de qui au juste s'agit-il?

Le président: D'après ce que je sais, ce sont les membres du comité.

M. Brent St. Denis: De la Douma d'État, un comité permanent. Il ne s'agira donc pas d'anciens combattants, mais de gens comme nous.

Si nous pouvions savoir quel est leur programme avant et après notre réunion, et si nous pouvions savoir s'ils viennent d'un autre endroit et s'ils vont ensuite ailleurs, nous saurions au juste combien de temps nous aurions. Je suis d'accord pour dire qu'il faut leur manifester toutes les marques de courtoisie possibles, tout comme vous l'avez dit — en ce sens que les retombées à long terme sont incalculables, et assurément positives.

Cela dépend du jour de la semaine, mais je vais assurément faire le maximum pour me mettre à leur disposition après la réunion, si tant est que ce soit nécessaire et souhaitable.

Le président: Ce sera le mercredi 4 octobre. Je sais que pour ma part, je vais m'employer à me renseigner moi-même ou demander à mon personnel de le faire, après quoi nous donnerons suite et nous vous tiendrons au courant.

Monsieur Perron.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je suis entièrement d'accord avec David et Brent. Je crois qu'on pourrait tout simplement aller prendre un verre ou un repas, selon leur disponibilité, après la réunion.

[Traduction]

Nous pourrions aller rue Sparks mardi ou quelque chose du genre,

[Français]

ou dans un bon bar écossais. On pourrait leur permettre de relaxer, enlever nos cravates, être à l'aise et leur montrer qu'il n'y a pas que la politique qui compte entre nous, qu'il y a un côté humain, social et amical.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Perron.

D'après les voyages que j'ai faits déjà antérieurement, je ne doute pas que d'autres aient le même sentiment que moi, il arrive souvent qu'on passe d'une réunion à l'autre et cela peut parfois se révéler un petit peu lourd, un petit peu protocolaire, si vous voyez ce que je veux dire, de sorte qu'ils voudront peut-être quelque chose d'un peu plus léger. Je pense que c'est une excellente suggestion. Je veux donc m'employer à vérifier ce qu'il en est.

Monsieur Valley.

M. Roger Valley: Excusez-moi, avez-vous bien dit que nous avons l'intention de les garder pendant les deux heures de la réunion? Serait-ce le seul point à l'ordre du jour ce jour-là?

Le président: Je pense bien. Ils ont demandé à nous rencontrer, et nous essayons de les accommoder.

M. Roger Valley: Je pense que nous devrions le leur offrir, si cela leur convient, et si le temps le permet, nous pourrions le faire.

Le président: Très bien. Nous allons donc procéder dans ce sens.

Voilà sans doute qui met un terme à cette discussion sur la façon dont les choses se dérouleront pendant la visite de la délégation russe.

Nous avons donc une liste — j'espère que tout le monde l'a reçue — des établissements offrant des lits d'accès prioritaire pour anciens combattants. Je pense que cela va nous aider à déterminer les établissements que nous allons vouloir visiter, Ste-Anne était l'un des plus importants d'entre eux puisqu'il compte en tout 550 lits. C'est manifestement l'un des plus gros hôpitaux pour anciens combattants au Canada. Il y a peut-être d'autres établissements que nous aimerions également visiter. Jetons un coup d'oeil sur la liste pour voir s'il n'y en n'a pas un qui saute aux yeux.

Monsieur Shipley.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Je voudrais poser une question. J'y ai jeté un coup d'oeil et il ne faudrait pas oublier que nous parlons également des autres volets de notre étude. Peut-être pourriez-vous m'aider. Si nous voulons aller visiter les hôpitaux que nous tenons à voir, j'aimerais savoir s'il y a entre eux beaucoup de différence. Si nous en visitons un, devons-nous vraiment en visiter six? J'essaie en fait de voir comment nous pourrions nous y prendre pour pouvoir raccrocher cela aux autres études dont nous avons également parlé dans le cadre du programme pour anciens combattants.

• (1550)

Le président: C'est une question très judicieuse, monsieur Shipley, et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous allons faire ce déplacement : en fait, c'est parce que nous n'en savons rien. En tout cas, moi je n'en sais rien.

M. Bev Shipley: J'essaie simplement de comprendre... J'imagine que cela tourne un peu autour de la discussion concernant notre plan d'ensemble. S'agit-il des hôpitaux plus quelque chose d'autre, ou uniquement des hôpitaux, ou encore de quelque chose d'autre? Nous pourrions peut-être en parler et nous faire une idée du sentiment du comité.

Le président: Je vois que Mme Hinton a levé la main la première, et il y a aussi d'autres collègues qui voudraient intervenir.

Madame Hinton.

Mme Betty Hinton: Je vous remercie.

J'ai jeté un coup d'oeil rapide sur la liste et j'ai constaté qu'en fait, le seul véritable hôpital pour anciens combattants est Ste-Anne. Les autres dont on trouve le nom ici sont des établissements provinciaux qui ne comportent pas d'élément fédéral, si tant est que cela fasse une différence.

Le président: La parole est à M. Perron.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Mon commentaire va dans le même sens que ce que disait Betty, c'est-à-dire que le seul hôpital officiel des anciens combattants est l'hôpital Sainte-Anne. Par contre, cela ne nous empêche pas d'aller visiter peut-être un, deux ou trois différents hôpitaux publics des provinces pour vérifier s'ils donnent à peu près le même genre de soins aux anciens combattants.

Nous pourrions facilement faire l'expérience en nous rendant à Sainte-Foy, au Centre hospitalier de l'Université Laval, et à l'Hôpital Sainte-Anne pour comparer un hôpital spécialisé en soins aux anciens combattants avec un autre qui possède des lits réservés aux anciens combattants. Nous pouvons aller dans différentes régions au Canada, mais nous n'avons pas besoin d'aller visiter 50 hôpitaux. Lorsqu'on en aura vu quatre ou cinq, je pense que cela nous donnera un bon aperçu.

L'hôpital Sainte-Anne a un attrait pour nous, puisqu'on y a construit une nouvelle annexe il n'y a pas très longtemps. Je ne sais pas si la construction est complètement terminée ou si elle achèvera très bientôt, mais on y a investi plusieurs millions de dollars dernièrement.

De plus, l'hôpital Sainte-Anne pourrait être impliquée dans le traitement de mes jeunes victimes du stress post-traumatique. Vous savez combien cette cause me tient à coeur. À l'hôpital, on a déjà commencé à s'intéresser aux symptômes post-traumatiques. Ce serait aussi une bonne expérience à faire même si, malheureusement, sur 460 lits disponibles, il y en a moins d'une dizaine qui sont réservés aux jeunes anciens combattants que j'appelle « mes post-traumatiques ». Les autres sont traités dans des cliniques externes et ont des rencontres avec des psychiatres, des psychologues et des médecins.

Je crois sérieusement que le plus gros problème que l'on aura à affronter au cours de la prochaine décennie ou des prochains 15 ans relativement aux anciens combattants sera celui de s'occuper de nos jeunes qui ont fait la guerre du Golfe et des missions en Bosnie. Malheureusement, il y a des anciens combattants — je le dis avec beaucoup d'humilité et de peine — qui disparaissent tous les jours. Il y en a un, deux ou trois qui ne sont plus là à cause de leur âge avancé. Cependant, les jeunes sont derrière et il faut commencer à s'équiper pour pouvoir bien s'occuper de ceux qui reviendront de l'Afghanistan et d'autres missions. Cela sera un problème auquel nous aurons à faire face dans dix ans, mais nous commençons déjà à le voir.

[Traduction]

Le président: En effet, je suis d'accord.

Excusez mon ignorance, monsieur Perron, je vais poursuivre dans la même veine. L'hôpital Ste-Anne est bien à Montréal?

[Français]

M. Gilles-A. Perron: C'est à environ une heure et quinze minutes d'ici, sur la route 417, à l'ouest de Montréal.

[Traduction]

Le président: Et St-Paul?

M. Gilles-A. Perron: St-Paul? Où donc est St-Paul?

Le président: Vous avez parlé de St-Paul.

M. Gilles-A. Perron: À Sainte-Foy. C'est à Québec. C'est dans la ville de Québec. L'hôpital est à trois heures de route de Montréal.

Le président: Je suis heureux d'avoir posé la question parce que j'ai vu les résidences ici comme à Sainte-Foy. Très bien, c'est donc à Québec, fort bien, d'accord. Cela me convient.

Nous allons maintenant passer à M. Stoffer.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Excusez mon ignorance; ce serait davantage une question pour Michel. Je remarque ici qu'on ne mentionne aucun lit au Labrador, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut. Est-ce bien cela? Si un ancien combattant prend sa retraite là-bas, aurait-il accès à un

établissement hospitalier dans le Nord ou au Labrador, ou faudrait-il qu'il aille ailleurs?

• (1555)

M. Michel Rossignol (attaché de recherche auprès du comité):

Non, il s'agit bien de la liste des lits à accès prioritaire aux différents endroits. Un ancien combattant qui résiderait dans un des territoires ou l'une des régions n'offrant pas de lit à accès prioritaire serait probablement invité soit à se rendre au centre de santé le plus proche offrant un lit à accès prioritaire, ou encore si c'est trop loin, je pense que le ministère pourrait prendre d'autres dispositions étant donné que certains de ces lits prioritaires sont offerts dans le cadre de contrats conclus avec les pouvoirs publics provinciaux. Je pense qu'au besoin, le ministère peut toujours faire quelque chose sur place, mais la plupart des lits à accès prioritaire sont ceux que vous trouvez ici sur la liste.

Le président: Je vous remercie.

En parcourant la liste que j'ai sous les yeux, je dirais qu'il serait logique de visiter un établissement provincial au Québec ainsi que l'hôpital Ste-Anne. Cela me semble logique.

Nous en avons également un ici à Ottawa, le Centre de santé Perley-Rideau pour anciens combattants. Cet hôpital est ici à Ottawa, et il devrait être facile d'y aller, alors je ne vois pas pourquoi on ne le visiterait pas également. Pour moi, cela me semble un choix évident. Donc, dans un sens, il y en aurait trois : les deux hôpitaux situés au Québec et celui d'Ottawa.

Y a-t-il d'autres établissements que vous jugeriez...? Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Je pense que ces établissements sont surtout situés dans les grandes villes ou à proximité de celles-ci. À mon avis, il serait précieux, surtout pour les députés représentant des circonscriptions ou des régions rurales, de voir à quoi ressemble un établissement hospitalier dans une petite ville. Quoi qu'il en soit, je m'en remets au comité. Toutefois, je pense qu'il y aurait par exemple Springhill en Nouvelle-Écosse qui offre quelques lits, et il y a également des établissements au Nouveau-Brunswick, en Alberta et au Manitoba. Ce serait intéressant de voir comment cela fonctionne à Medicine Hat.

Le président: Très bien. Je dirais que nous avons probablement tous l'impression que c'est moins important que dans une grande ville, mais si vous voulez visiter un de ces établissements, je conçois fort bien que cela ait une certaine utilité.

Où se trouve Springhill par rapport à votre circonscription, monsieur Stoffer?

M. Peter Stoffer: Springhill est situé dans la circonscription de Bill Casey, à environ deux heures et demie de route de l'aéroport d'Halifax. C'est là qu'est née Anne Murray.

Le président: Très bien. Vous proposez donc une visite à Springhill?

M. Peter Stoffer: En effet.

M. Michel Rossignol: Nous visitons Springhill, ce serait également très facile de visiter Camp Hill, le principal hôpital pour anciens combattants de Halifax, qui est situé à proximité également et qui compte un grand nombre de lits réservés aux anciens combattants.

Le président: Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet?

Mme Betty Hinton: Si nous allons dans l'Est, si nous allons dans les Maritimes, il faut également aller dans l'Ouest. Ce que je crains, c'est que cela nous limite uniquement aux hôpitaux. Mais si cela convient à tout le monde, cela me conviendra aussi.

Le président: Je parle au nom de l'Ouest. Je sais que j'ai vu certains établissements là-bas. Je suis surpris de voir que le Colonel Belcher n'est pas mentionné ici du tout. Peut-être qu'il l'est. Oui, il l'est. Très bien. Mais je l'ai déjà visité, donc je ne vais pas proposer que le comité y aille. Je suis très impressionné par cet établissement. Il est nouveau et moderne, et tout cela, mais je ne me sens pas particulièrement attiré vers lui, parce que je l'ai déjà vu. Je n'ai jamais visité Springhill et d'autres, Sainte-Anne étant le plus important.

Je pense que si d'autres membres du comité veulent faire des propositions, ils ont le droit de le faire. Je ne vois pas l'intérêt de poursuivre la discussion, à moins que quelqu'un d'autre désire le faire.

Je ne vois pas l'intérêt de faire traîner la discussion.

Monsieur Shipley.

M. Bev Shipley: J'ai déjà visité l'établissement Parkwook à London, j'ai donc une idée de ce qui se passe dans les hôpitaux. Je veux parler du but de ce que nous prévoyons faire. Est-ce qu'il s'agit d'obtenir de l'information, afin de voir comment fonctionne ces hôpitaux et dans quelle condition? Je ne nous imagine pas en train de faire des recommandations en fonction des activités d'un hôpital. Je ne sais pas. C'est une question. J'essaye tout simplement de comprendre ce que nous allons faire là-bas. Je pense que c'est une question juste.

Si nous devons choisir un certain nombre d'hôpitaux, je veux tout simplement avoir une idée de notre mandat ou de notre objectif si nous nous rendons dans plus de deux établissements.

•(1600)

Le président: Typiquement, au comité, nous recevons des témoins et une visite de ces établissements pourrait être en quelque sorte notre petite fenêtre sur le monde. Je sais que nous avons tous un établissement dans notre circonscription ou tout près, un établissement que nous avons probablement déjà visité, mais ce genre de visites permet de mieux comprendre les différents établissements, ce qui est disponible au pays et les problèmes que ces établissements connaissent. Cela nous donne une vue du monde qui est différent de ce que nous pouvons voir dans une salle de comité.

Monsieur Perron.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Concernant ce que disait Bev, je dirai que l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue sera le seul où nous serons rois et maîtres, si vous me permettez l'expression. En effet, c'est un hôpital canadien, et nous sommes des parlementaires canadiens. Dans les autres hôpitaux, nous allons pratiquement être considérés comme des visiteurs allant voir un patient.

Il y a à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, un problème relié à l'agent Orange. Pourquoi n'irions-nous pas à un hôpital situé tout près de cet endroit? Il faudrait voir comment sont traités les anciens combattants et vérifier si ceux qui disent souffrir de problèmes reliés à l'agent Orange ou à l'agent Pourpre reçoivent les soins nécessaires.

De plus, je suis vraiment très surpris d'entendre dire des établissements du nord ou du sud de l'Ontario disposent d'une centaine de lits. Quels sont ces établissements? Y en a-t-il à Kirkland Lake, New Liskeard, North Bay, à South Timiskaming?

Je sais, Michel, que tu ne peux pas nous répondre parce que cette liste est émise par le ministère des Anciens Combattants. Elle est incomplète dans la mesure où on n'y précise pas quels hôpitaux se spécialisent en psychiatrie, par exemple. Le stress post-traumatique relève de la psychiatrie. Donc, avant même qu'on organise une visite d'hôpitaux, il faudrait savoir où se trouvent les groupes les plus nombreux d'anciens combattants hospitalisés ou recevant des soins, et dans quel domaine se spécialisent les divers hôpitaux. À Gagetown ou à un autre endroit en Nouvelle-Écosse, des tests ont eu lieu. Il serait utile de visiter des hôpitaux dans ces environs pour tenter de savoir si les gens qui prétendent avoir été contaminés par des gaz à Gagetown disent vrai.

[Traduction]

Le président: À certains égards, pour répondre à la question de M. Shipley, il s'agit de recueillir de l'information.

Monsieur Valley, et ensuite M. Rota.

M. Roger Valley: Je crois qu'il est évident que nous devons nous rendre à Sainte-Anne en premier. Si nous voulons visiter les autres, il nous faut un plan. Allons-nous visiter les différentes régions ou allons-nous visiter un établissement de grande taille et un de petite taille?

Je pense que nous voulons bien faire les choses, si nous prévoyons en visiter d'autres par la suite. Peut-être que nous pourrions nous rendre à Sainte-Anne en premier, parce que l'établissement n'est pas loin. Nous pouvons le visiter et ensuite préparer un plan. Comme le dit M. Stoffer, choisissons deux ou trois établissements, qu'ils soient grands ou petits, répartis dans le pays et faisons notre travail.

Le président: Très bien.

Monsieur Rota.

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Si vous me le permettez, je voudrais poursuivre sur la question de Bev Shipley. Je ne comprends pas exactement pourquoi nous allons les visiter, à quelle fin. Faisons-nous une étude sur les hôpitaux? Nous avons identifié certains aspects ici, mais les hôpitaux ou les hôpitaux des anciens combattants ne figurent pas sur la liste. Prévoyons-nous faire cela? Je vois les gens faire signe de la tête que oui de l'autre côté. Voyager juste pour le plaisir de voyager... J'aimerais bien y aller, et ça semble très intéressant, mais qu'allons-nous faire avec les renseignements et qu'est-ce que nous cherchons comme renseignements dans ces hôpitaux?

•(1605)

Le président: Je crois que nous voulions simplement suivre les suggestions faites lors de séances précédentes. Nous avons l'information et nous la préparons afin d'être prêts à travailler. Certaines personnes veulent plus d'information, certaines veulent une liste restreinte et d'autres veulent une liste élargie.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Il y a deux choses. Comme vous le savez, Sainte-Anne est le seul hôpital pour anciens combattants qui soit administré au niveau fédéral. Dans tous les autres cas, il y a coopération avec la province. Je sais qu'il y a une grosse différence de niveau de services dans certains cas. La dernière fois, lorsque nous étions allés visiter Sainte-Anne, on nous avait dit que le temps d'attente y était inférieur à une semaine, alors qu'à Camp Hill, à Halifax, il est au minimum de 90 jours. Il y a donc une différence au niveau du service. Le ministère nous a déjà dit que même si les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée disparaissent les uns après les autres, il s'attend néanmoins à l'arrivée en masse de ce qu'on appelle les anciens combattants de l'ère moderne, ceux de la guerre froide, et il y en aura de plus en plus.

J'imagine donc que la question à poser est celle-ci: Le gouvernement a-t-il des plans à long terme permettant de répartir ces différents établissements selon les besoins de sorte que lorsque ces anciens combattants devront être hospitalisés, ils pourront l'être? Le plus souvent, cela devra être fait en coopération avec les provinces. Je ne pense pas que nous en ayons déjà parlé. S'agissant de ce genre de planification obligée, il faut déterminer plusieurs années d'avance où seront les besoins et si les établissements hospitaliers pourront y répondre sans devoir allonger indûment les périodes d'attente. Ce serait là quelque chose d'intéressant à étudier, et qui nous permettrait de conseiller le gouvernement sur ce qu'il pourrait ou non faire dans un avenir immédiat.

Le président: Avec votre indulgence, étant donné que nous avons ce genre de discussions générales ici, j'ai le sentiment jusqu'à présent qu'il est extrêmement important pour nous, comme c'est le plus important établissement hospitalier du Canada, d'aller visiter Sainte-Anne. Par ailleurs, étant donné la facilité de la chose puisque cet établissement est ici même à Ottawa, le problème ne se pose même pas. Après cela, lorsque nous aurons visité les deux... Il en reste deux à envisager, celui de Québec et Camp Hill.

Monsieur Sweet.

M. David Sweet: J'aime bien l'idée de M. Valley lorsqu'il dit que si nous visitons un ou deux établissements locaux, cela permet de gagner du temps et cela nous donne aussi une idée du genre d'information que nous voulons obtenir et nous pourrions ensuite déterminer les objectifs que nous voulons poursuivre en faisant d'autres visites; peut-être même que ces deux visites seraient suffisantes pour nous fournir les réponses aux questions des membres du comité. Pour ce qui est d'être un peu au courant lorsque nous recevrons des témoins, cela nous donnerait une idée du genre de service dont ils ont bénéficié.

Le président: J'en conclus, monsieur Sweet, que l'idée d'une visite à Ottawa et à Montréal vous semble bonne.

M. David Sweet: En effet, ce n'est pas loin et ce serait une façon efficace de procéder.

Le président: J'essaie simplement de faire tenir la colle, et je ne dis pas cela dans un sens particulier, mais plutôt dans un sens collectif.

Monsieur Valley.

M. Roger Valley: Puis-je proposer une motion, soit que nous visitions l'Hôpital Sainte-Anne au moment qu'il conviendra au comité?

Le président: Nous avons déjà une motion dans ce sens. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous en discutons. Si vous vous demandez pourquoi, c'est pour cette raison. Je vous remercie donc, l'accord est unanime.

Et puisque M. Valley a abordé la question, étant donné ce que nous essayons de produire ici, je me demande si vous ne voudriez pas en profiter aussi pour proposer une motion portant que nous visitions l'Hôpital d'Ottawa. C'est une suggestion de ma part. Nous avons déjà une motion pour Sainte-Anne. Quelqu'un pourrait-il maintenant en proposer une pour la visite de l'Hôpital d'Ottawa?

M. Shipley en fait la proposition, et est appuyé par M. St. Denis.

Voulez-vous discuter de cette motion?

M. Perron.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je suis d'accord avec tout le monde, mais je veux être bien sûr de ce qu'il en retourne.

On va visiter l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue et celui d'Ottawa. Ensuite, on va déterminer s'il est nécessaire de visiter d'autres hôpitaux ou si on s'est fait une idée des recommandations à faire. Est-ce que j'ai bien compris?

[Traduction]

Le président: C'est ce que j'avais compris, monsieur Perron, en effet.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette motion concernant la visite de l'Hôpital d'Ottawa?

Ceux qui sont pour cette visite?

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous rouvrirons ces dossiers après la visite des établissements de Sainte-Anne et d'Ottawa.

Y aurait-il autre chose dont vous voudriez parler aujourd'hui?

Monsieur Perron.

• (1610)

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Il me semble que nous faisons présentement face à une échéance. Le comité a suspendu l'étude de la question de l'ombudsman. Des anciens combattants nous ont dit qu'ils étaient plus ou moins d'accord. Je pense que l'étude tire à sa fin et qu'il ne nous reste qu'à obtenir l'opinion d'un homme comme André Marin, qui est maintenant l'ombudsman de l'Ontario et qui a déjà été l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Il pourrait nous dire si oui ou non nous avons besoin d'un ombudsman des anciens combattants. Nous pourrions également demander à un ombudsman d'une autre province de nous expliquer quel serait le rôle d'un ombudsman des anciens combattants et si nous avons besoin d'un tel ombudsman. Je crois que oui, mais il nous faut en décider. Nous avons entendu l'opinion de ceux qui profiteraient d'un ombudsman. Il faut maintenant entendre l'opinion de spécialistes qui ont une expérience d'ombudsman.

[Traduction]

Le président: Monsieur Perron, je vais vous répondre, après quoi nous passerons à la liste avec M. Valley. M. Stoffer a également dit qu'il avait quelque chose à faire valoir. Nous n'avons pas présenté cela parce que le texte n'avait pas été traduit, mais nous avons ici une liste de personnes qui voudraient venir témoigner devant le comité pour parler de cette question. Il y a par exemple les amputés de guerre, les casques bleus de l'ONU et également la Légion royale canadienne qui nous ont dit vouloir venir faire un exposé sur ce sujet, de sorte que nous allons les accommoder. Mais malheureusement, nous n'avons pas pu vous remettre cette liste en français aujourd'hui, alors nous attendrons à la prochaine séance pour le faire.

Madame Hinton, je vais vous donner la parole après que nous ayons entendu M. Valley et M. Stoffer.

M. Roger Valley: Si ma mémoire ne me trompe pas, je pense que l'Hôpital Sainte-Anne a son propre ombudsman, n'est-ce pas? C'est ce qu'on nous a dit, n'est-ce pas? Ne serait-il pas possible de le rencontrer lorsque nous serons sur place?

Le président: Cela me semble parfaitement raisonnable.

M. Roger Valley: Dans toute la mesure du possible, il faudrait que nous rencontrions les gens lorsque nous serons sur place, cela pourrait d'ailleurs aussi servir à lancer la discussion.

Le président: Cela me semble une bonne idée.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Cela porte sur un autre sujet. Vous avez bien parlé d'autres questions?

Le président: En effet, mais auparavant, je vais rendre la parole à Mme Hinton, si son intervention concerne également la question de l'ombudsman.

Mme Betty Hinton: C'est cela, en effet. Je voulais simplement avoir la confirmation qu'il y aura bien un ombudsman. C'est ce que le gouvernement a promis. Le comité devrait donc se demander s'il veut intervenir dans ce dossier. Pour moi, il est essentiel que tous les partis interviennent; par conséquent, la présence de l'ombudsman n'est pas remise en question, il y en aura bien un. Il va falloir que le comité mette au point les critères, si tant est qu'il veuille intervenir dans ce sens, et c'est que nous avons d'ailleurs décidé au début de la session.

Le président: Monsieur Stoffer, la parole vous revient maintenant.

M. Peter Stoffer: Dans un tout autre ordre d'idées, il faut que vous sachiez que la Légion royale canadienne a élu un nouveau président pendant son congrès national à Calgary. Je pense que ce serait un beau geste de notre part, de la vôtre monsieur, non seulement d'écrire une lettre à Mary Ann Burdett, la présidente sortante, pour la remercier pour ses états de services et les bons conseils qu'elle nous a prodigués, mais également une lettre pour féliciter le nouveau président suite à son élection, voire l'inviter, à la convenance du comité, à venir nous voir en personne afin que nous puissions lui demander en quoi nous pourrions être utile ensemble. C'est en effet un organisme fort imposant.

Le président: Ce serait pour moi un honneur de le faire, si vous êtes prêt à adopter une motion dans ce sens.

• (1615)

M. Peter Stoffer: Si vous me le permettez.

Le président: Très bien, M. Stoffer propose cette motion avec l'appui de M. Sweet. Voulez-vous en délibérer? Non.

Tous ceux qui sont en faveur d'une lettre de remerciement à la présidente sortante et d'une lettre de félicitations au nouveau président de la Légion royale canadienne assortie d'une invitation à comparaître devant le comité?

(La motion est adoptée.)

Le président: Y a-t-il d'autres interventions? Comme cela ne semble pas être le cas, fort bien. Je pense que nous avons une sorte de programme ici; nous nous sommes remis au travail, alors que la session a recommencé.

S'il y en a parmi vous qui aimeraient ajouter des noms à notre liste, il y a d'autres noms que nous n'avons pas encore officiellement ajoutés.

Monsieur Gaudet.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Ma question est simple. Je ne parle pas souvent, mais habituellement, quand j'ai quelque chose à dire, je le dis.

Je voudrais que nos réunions soient bien planifiées parce que la dernière fois qu'on a rencontré des gens, ceux-ci répétaient toujours la même chose. Je suis d'accord sur le fait de tenir une ou deux réunions par semaine, mais je veux qu'on obtienne des résultats concrets. Au train où vont les choses, on avance d'un pas et on recule d'autant.

On devrait avoir une bonne réunion. S'il faut n'en avoir qu'une par semaine, qu'elle soit complète et bien faite. Je crois que cela serait plus avantageux pour tous les anciens combattants, le comité et le Parlement. Il ne faudrait pas faire venir des témoins qui nous diront tous la même chose que d'autres avant eux.

[Traduction]

Le président: Je comprends, monsieur Gaudet. Il y a des gens qui veulent nous parler, et nous pouvons choisir de ne pas les entendre. Si ces gens qui veulent nous parler réitérent cette demande, c'est leur choix. Nous pouvons choisir de diriger certains de leurs commentaires, peut-être vers ce que nous croyons le plus significatif.

[Français]

M. Roger Gaudet: Je suis d'accord avec vous, monsieur le président. Cependant, si une personne est censée être ici pendant une heure et qu'après vingt minutes nous n'avons plus de questions à lui poser, je me demande qui est le plus mécontent après la réunion. Souvent, nos témoins ne prenaient pas tout le temps dont ils disposaient, et nous n'avions pas assez de questions à leur poser pour combler le temps qui restait. Dans pareils cas, ils étaient peut-être malheureux quand ils repartaient. C'est ce qui m'inquiète.

Les gens qui viennent nous rencontrer devraient repartir heureux de nous avoir dit ce qu'ils avaient à dire. Que la réunion soit bien structurée, soit, mais il ne faudrait pas faire venir des gens de n'importe où au pays et qu'après vingt minutes, nous n'avons plus de questions à leur poser. Nous devrions être en mesure de poser des questions aux témoins. Sinon, nous leur demandons de se déplacer pour rien. Ce n'est que mon opinion, je ne propose pas de motion. Je ne fais que constater cet état de choses.

[Traduction]

Le président: À titre d'information, monsieur Gaudet, voici notre façon de faire. Nous permettons aux témoins de parler pendant 20 minutes, et ensuite nous passons aux questions. Les gens que nous avons sur la liste, et nous vous en fournirons une copie en français à la prochaine réunion, sont des gens qui veulent s'adresser au comité.

[Français]

M. Roger Gaudet: Cela ne me pose pas de problème.

[Traduction]

M. Gilles-A. Perron: Ils ont quelque chose d'important à dire.

Le président: Je vais vous confier une responsabilité. S'il y a des gens que vous voulez vraiment, mais vraiment entendre, dites-le-nous.

M. Peter Stoffer: Est-ce qu'on a traduit « super-duper » par « vraiment »?

Le président: C'est le langage parlementaire.

[Français]

M. Roger Gaudet: Je n'ai pas encore assez de connaissances pour faire comparaître un témoin. M. Perron s'y connaît, car il siège à ce comité depuis longtemps.

M. Gilles-A. Perron: Je suis vieux.

M. Roger Gaudet: Non, vous avez des connaissances. Moi, je ne suis député que depuis trois ans.

[Traduction]

Le président: Donc jusque-là, nous prendrons peut-être...

[Français]

M. Roger Gaudet: Je m'y connais davantage en matière d'élections qu'en matière d'anciens combattants.

[Traduction]

Le président: Nous irons donc avec ceux qui ont exprimé un intérêt à venir, cela vous va?

D'accord. Eh bien, merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.